

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata**

DÉGELIS

GREFFE MUNICIPAL

369, avenue Principal
DÉGELIS(Québec)
Tél. : 418-853-2332
Télééc. : 418-853-3464

RÈGLEMENT DE NUMÉRO 684

**DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS
OU SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis désire réviser annuellement la tarification pour une partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi, et qu'une présentation du projet de règlement a été faite par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et unanimement résolu que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : BUT

Le présent règlement a pour but de fixer une tarification au regard de certains biens, activités ou services que la municipalité réalise pour le compte de personnes ou organismes.

ARTICLE 3 : TARIFICATION

La municipalité établit et impose une tarification pour certains biens, activités ou services touchant les secteurs suivants :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Voirie municipale
- Loisirs

ARTICLE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Taxes incluses :

a) Photocopie (privé) :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ Papier non fourni par le client | 0,25 \$/page |
| ▪ Papier fourni par le client | 0,05 \$/page |
| ▪ <i>Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel à la photocopie</i> | Salaire + b.m. |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 0,50 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier fourni) | 0,25 \$/page |

b) Photocopie (O.S.B.L.) :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Papier non fourni par l'organisme : | 0,05 \$/page |
| ▪ Papier fourni par l'organisme : | Gratuit |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 0,25 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier fourni) | 0,15 \$/page |

Avis de motion le

Adoption le

Adoption par les personnes habiles à voter

Affichage le

Publication le

Promulgation

c) Télécopieur (5 feuilles maximum) :	
▪ région 418 :	1,25 \$
▪ autres régions :	1,75 \$
d) Épinglette	3,00 \$/unité
e) Livre du Centenaire	6,00 \$/unité
f) Carte postale	Gratuit
g) Médaille pour chien	5 \$/unité
h) Fiche du contribuable - Confirmation de taxes	10 \$/chacune

Le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs est toujours considéré à priori.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Camionnette Incendie :	
▪ Accompagnateur - organisme sans but lucratif :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
b) Camion-citerne (incluant opérateur)	85 \$/heure
c) Camion autopompe (incluant opérateur)	85 \$/heure
d) Unité d'urgence :	
▪ Accompagnateur O.S.B.L. :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
e) Location d'une pompe	25 \$/heure
f) Location d'une génératrice	25 \$/heure
g) Traîneau d'évacuation médicale	75 \$/heure

Cette tarification ne s'applique pas aux ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies, lesquelles prévoient déjà une tarification particulière.

ARTICLE 6 : VOIRIE MUNICIPALE

a) Chargeur sur roues « loader » (incluant l'opérateur)	95 \$/heure
b) Pelle rétrocaveuse (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
c) Niveleuse (incluant l'opérateur)	110 \$/heure
d) Balai de rue (incluant l'opérateur)	70 \$/heure
e) Pelle mécanique (incluant l'opérateur)	110 \$/heure
f) Compresseur (incluant l'opérateur)	55 \$/heure
g) Détecteur de gaz (incluant l'opérateur)	40 \$/heure
h) Treuil de sécurité (incluant l'opérateur)	40 \$/heure
i) Rouleau à asphalte (incluant l'opérateur)	55 \$/heure

j) Laveuse à eau chaude « steameuse » (incluant l'opérateur)	50 \$/heure
k) Camion dix (10) roues (incluant l'opérateur)	75 \$/heure
l) Main-d'œuvre (incluant <i>b.m.</i>)	30 \$/heure
m) Mécanicien	45 \$/heure
n) Pièces	Prix coûtant
o) Souffleur (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
p) Ligneuse - stationnement (main-d'œuvre à part)	40 \$/heure
q) Localisateur (main-d'œuvre à part)	25 \$/heure
r) Scie à béton	25 \$/heure
s) Camion à épandage (incluant l'opérateur)	75 \$/heure
t) Eau potable (autre que pour la consommation humaine)	17,05 \$/mètre cube
u) Planure	60 \$/tonne
v) Plateforme élévatrice (Plafolift)	100 \$/jour 300 \$/semaine
w) Bac à déchets	98 \$/unité

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES*

- a) Chalet des sports & Pavillon de la plage :**
- Organisme sans but lucratif (OSBL) : 65 \$ + taxes
 - Privé : 143 \$ + taxes
- b) Bibliothèque – salle de conférence :**
- Organisme sans but lucratif (OSBL) : Gratuit
 - Privé : 40 \$ + taxes
- c) Centre culturel - sous-sol :**
- Brunch (OSBL) : Gratuit
 - Rencontre &/ou dîner privé 75 \$ + taxes
 - Rencontre & dîner comm. (OSBL) : Gratuit
 - Soirée & souper (OSBL) : 65 \$ + taxes
 - Soirée & souper (privé) : 143 \$ + taxes
- d) Centre culturel - salle de spectacle** :**
- OSBL : 55 \$ + taxes*
 - Commission scolaire : 164 \$ + taxes*
 - Privé (réunion-colloque) : 164 \$ + taxes*
 - Privé (spectacle avec admission) : 273 \$ + taxes*
- ** La tarification de l'article 7.1 d) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.
- * La sonorisation, l'éclairagiste et la projection sont assumés par Carl Électronique et sont aux frais du locataire.
- e) Hôtel de ville - salles de réunion 2^e étage :**
- Réunion (OSBL) : Gratuit
 - Cours (Privé) : Gratuit

f) Centre communautaire :

✓ **Salle Charles-Gu ette :**

Club 50 ans et + :	109 \$ + taxes
Brunch :	
▪ OSBL :	75 \$ + taxes
▪ Priv� :	158 \$ + taxes
Soir�e sociale :	
▪ OSBL :	148 \$ + taxes
▪ Priv� :	318 \$ + taxes
Souper & soir�e sociale :	
▪ OSBL :	208 \$ + taxes
▪ Priv� :	424 \$ + taxes

✓ **Place Desjardins :**

▪ OSBL :	339 \$ + taxes
▪ Priv� :	583 \$ + taxes

g) Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :

✓ **Salle Charles-Gu ette :**

Souper & soir�e :	
▪ OSBL :	75 \$ + taxes
▪ Priv� :	212 \$ + taxes

✓ **Place Desjardins :**

▪ OSBL :	197 \$ + taxes
▪ Priv� :	292 \$ + taxes

h) Centre communautaire - Centre de jour :

Souper :	
▪ OSBL :	Gratuit
▪ Priv� :	134 \$ + taxes

i) Pavillon r creatif (selon disponibilit ) :

▪ OSBL :	Gratuit
▪ Priv� :	114 \$ + taxes

j) Biblioth que - Salle de conf rence :

▪ OSBL :	38 \$ + taxes
▪ Priv� :	67 \$ + taxes

k) Chalet des sports (camping) :

Rez-de-chauss�e :	
▪ OSBL :	65 \$ + taxes
▪ Priv� :	142 \$ + taxes

l) Autres locations :

✓ **Autobus :**

OSBL :	
▪ Chauffeur :	18.00 \$/heure (incluant b.m.)
▪ Essence :	Prix co�tant
▪ Autres :	Frais de repas et h�bergement (s'il y a lieu)

Privé :

- Chauffeur : 18.00 \$/heure (incluant b.m.)
- Essence : 1,40 \$/kilomètre
- Autres : Frais de repas et hébergement (*s'il y a lieu*)

Équipes sportives : Gratuit (*inclus dans les frais d'inscription*)

✓ **Chapiteau :**

- OSBL : Gratuit
- Privé : 125 \$ + taxes

✓ **Chaises & tables :**

- Chaises : 1 \$/unité
- Tables : 3 \$/unité

7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

a) Cours de natation (non taxable) :

✓ Niveaux Préscolaire :

- 1^{er} enfant : 60,00 \$
- 2^e enfant : (Rabais de 15% : -9,00 \$) 51,00 \$
- 3^e enfant : (Rabais de 30% : -18,00 \$) 42,00 \$
- 4^e enfant et + : (Rabais de 50% : -30,00 \$) 30,00 \$

✓ Niveaux Junior :

- 1 enfant : 85,00 \$
- 2^e enfant : (Rabais de 15% : -12,75 \$) 72,25 \$
- 3^e enfant : (Rabais de 30% : -25,50 \$) 59,50 \$
- 4^e enfant et + : (Rabais de 50% : -42,50 \$) 42,50 \$

b) Ski de fond incluant raquette (taxes incluses) :

✓ Tarif journalier :

- Étudiant : 5 \$/jour
- Adulte : 10 \$/jour

✓ Membres* :

- Étudiant : 35 \$
- Adulte : 75 \$
- Couple : 100 \$
- Familial : 135 \$
- 65 ans et + : 60 \$

✓ Forfait hebdomadaire :

- Étudiant : 15 \$
- Adulte : 40 \$

✓ Forfait groupe et famille (5 pers. et +) : 10 \$/personne
(accès avec ou sans équipement)

✓ Forfait groupe et famille (8 pers. et +) : 8 \$/personne
(accès avec ou sans équipement)

✓ Enfant de 5 ans et - : Gratuit avec preuve d'âge

✓ Commission scolaire (protocole d'entente) : 75 \$/séance + taxes

- Accès en dehors de l'horaire régulier : ajout de 20 \$/heure

* Nouveaux membres : Réduction de 10%

c) Location - ski de fond & raquette* :

✓ Adulte :	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Skis, bâtons, bottes, raquettes :	4 \$	- \$
▪ Équipement complet :	10 \$	70 \$
✓ Enfant :	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Skis, bâtons, bottes, raquettes :	3 \$	- \$
▪ Équipement complet :	5 \$	50 \$

* Membre club Jack Rabbit : 10% de réduction sur équipement

d) Raquette (taxes incluses) :

▪ Tarif journalier :	5 \$
▪ Membre :	25 \$

e) Terrain de jeux (non taxable)* :

▪ 1 enfant* :	80,00 \$
▪ 2 ^e enfant* : (Rabais de 15% : -12,00\$)	68,00 \$
▪ 3 ^e enfant* : (Rabais de 30% : -24,00\$)	56,00 \$
▪ 4 ^e enfant et +* : (Rabais de 50% : -40,00\$)	40,00 \$
▪ Surveillance 9 ans et + :	50 \$/enfant

* Ajout de 25% pour les non-résidents

f) Soccer compétition* :

▪ 1 enfant :	120 \$
▪ 2 enfants :	180 \$
▪ 3 enfants :	240 \$
▪ 4 enfants :	300 \$
▪ 5 enfants et + :	360 \$

* Selon l'augmentation de la Fédération, les coûts sont sujets à changement. Par conséquent, l'Association de soccer se réserve le droit de réviser les coûts à la hausse.

g) Aréna - Centre communautaire :

✓ Location de glace - taux horaire (taxable):	
▪ Hockey mineur :	52 \$/heure
▪ Scolaire :	40 \$/heure
▪ Ballon sur glace :	62 \$/heure
▪ Adulte :	112 \$/heure

Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme.

✓ Patinage libre - séance (non taxable) :	
▪ Étudiant :	2 \$/séance
▪ Adulte :	4 \$/séance

✓ Patinage libre - carte de membre (non taxable) :	
▪ Étudiant :	20 \$
▪ Adulte :	35 \$
▪ Couple :	50 \$
▪ Famille :	70 \$

h) Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :

✓ **Tarifs aux membres :**

	DEMI-SAISON		SAISON	
	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant
Hockey cussom	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Soccer	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Volleyball	50 \$	30 \$	90 \$	50 \$
Badminton	85 \$	45 \$	140 \$	75 \$
Bain libre	85 \$	45 \$	140 \$	75 \$
Bain libre familial	100 \$	-	160 \$	-
Carte multisports (toutes activités incluant la salle d'entraînement Cœur Action)			395 \$/saison	

* Tarifs en vigueur pour la saison 2018-2019. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2019-2020.

✓ **Tarifs aux non-membres :**

Bain libre – Gymnase - Palestre :

- Étudiant : 2,50 \$/séance
- Adulte : 5,00 \$/séance

* Tarifs en vigueur pour la saison 2018-2019. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2019-2020.

✓ **Tarifs – salle d'entraînement Cœur Action :**

	Adulte	Étudiant
▪ Séance :	7 \$	6 \$
▪ Semaine (lundi au samedi) :	15 \$	15 \$
▪ Carte 10 séances :	60 \$	50 \$
▪ Carte mensuelle :	50 \$	45 \$
▪ Carte trimestrielle :	120 \$	105 \$
▪ Carte Saison :	315 \$	275 \$
▪ Carte - Été seulement :	70 \$	65 \$

* Tarifs en vigueur pour la saison 2018-2019. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2019-2020.

i) Camping (taxes en sus) :

✓ Chalet (1 chambre) :

- Jour : 101,00 \$
- Semaine : 606,00 \$
- Mois : 2 121,00 \$

✓ Chalet (2 chambres) :

- Jour : 111,00 \$
- Semaine : 666,00 \$
- Mois : 2 331,00 \$

✓ Terrain sans service :

- Jour : 25,00 \$
- Semaine : 150,00 \$
- Mois : 525,00 \$

✓ Terrain 2 services :

- Jour : 33,00 \$
- Semaine : 198,00 \$
- Mois : 693,00 \$

- ✓ Terrain 3 services (30 amp.) :
 - Jour : 36,00 \$
 - Semaine : 216,00 \$
 - Mois : 756,00 \$

- ✓ Terrain 3 services (50 amp.) :
 - Jour : 41,00 \$
 - Semaine : 246,00 \$
 - Mois : 861,00 \$

- ✓ Tarification spéciale* :
 - Saisonnier (15 mai au 15 oct.) : 1 323,00 \$
 - Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) : 1 860,00 \$
 - Basse saison :
 - 15 mai au 30 juin : 460,00 \$
 - 1^{er} septembre au 15 octobre : 460,00 \$

* La tarification peut être réévaluée selon certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte non payé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
190107-7179**

Normand Morin
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier